

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20240319-1

### CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du douze mars deux mille vingt-quatre, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le douze mars deux mille vingt-quatre.

#### Etaients présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, SZCZEPANSKI Audrey, CHAVATTE Philippe, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, BARBIEUX Arthur, BRINGUEZ Christine, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David arrivé à 20 heures ne prend pas part au vote du point 1, LEFEBVRE Arnaud, JOAN Sandrine, DUPONT Sabine, FERNANDEZ Jean Pierre, FERNANDEZ Emeline, HALLOT Vincent, WILMOT Michel.

#### Etaients excusés avec procuration :

Jocelyne MAHIEU a donné procuration à Pierre-Eugène VANOOSTEN, Michel DESMAZIERES a donné procuration à Régis BUÉ, Audrey LEHOUCQ a donné procuration à Arnaud LEFEBVRE, Céline MULLIER a donné procuration à Christine BRINGUEZ, Dominique LANNOO a donné procuration à Jean Pierre FERNANDEZ.

#### Absente excusée :

Isabelle LEMOINE

#### Absents non excusés :

Thierry FAMECHON, Pierre-Yves DELANNOY, Sabrina DUVIVIER.

Soit 18 présents, 5 absents excusés avec procuration, 1 absente excusée, 3 absents non excusés.

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Monsieur Ruddy TRACKOEN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

#### **1) Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 5 décembre 2023**

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 5 décembre 2023 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, par 21 voix pour et une abstention (Monsieur Michel Wilmot), adoptent le présent procès-verbal.

#### **2) Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2312-1, L3312-1 et L 5211-36,

Vu l'article 107 de la loi du 7 août 2015

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

PRECISE qu'un débat d'orientation budgétaire s'est tenu lors de la présente séance, sur la base d'un rapport proposé à l'assemblée délibérante.

SOULIGNE que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux interventions actuelles, prévisions et propositions d'actions de l'année à venir.

### **3) Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo électrique ou kit vélo**

Le Maire explique à l'assemblée que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a reconduit le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf (vélo de ville, vélo pliable, VTC électriques) répondant aux normes européennes et qu'en conséquence une aide de 200 euros dans la limite d'un seul vélo à assistance électrique par foyer fiscal pourra être attribuée à compter du 4 mars 2024 jusqu'à épuisement des crédits affectés à cette opération par la CCPC. Les personnes éligibles à la présente aide sont des particuliers âgés de 18 ans et plus résidant à titre principal sur le territoire d'une des 38 communes de la CCPC, les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide de même que les scooters, VTT, gyropodes ou trottinettes électriques et accessoires pour vélo.

Le conseil communautaire de la CCPC subventionnera également les kits vélo, à savoir achat de dispositif d'électrification de vélo standard, cette subvention s'élèvera à 50 % du montant du kit et sera plafonnée à 200 euros.

Considérant que la commune de Gondecourt souhaite abonder ces subventions, suivant les mêmes conditions, au profit des Gondecourtois éligibles au dispositif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'allouer une aide de 100 euros aux Gondecourtois ayant obtenu la subvention de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'achat d'un vélo électrique. De même, une aide de 50 % du montant de la subvention accordée par la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour l'achat d'un dispositif d'électrification de vélo standard aux Gondecourtois ayant déposé une demande auprès de la Mairie sera accordée.

D'autre part, le conseil municipal décide que le montant total des subventions est limité au crédit alloué, soit une enveloppe de 5 000 euros qui sera inscrite au BP 2024.

### **4) Demande de subvention(s) pour la création d'un terrain synthétique au stade Lagrené**

La commune envisage la création d'un terrain synthétique sur le stade Lagrené afin de soutenir généralement la pratique sportive sur Gondecourt et en particulier du football et de l'athlétisme.

Les principaux avantages du gazon synthétique sont sa durabilité et ses coûts de maintenance relativement faibles par rapport à une pelouse naturelle.

Les terrains de sport en gazon synthétique peuvent supporter un usage plus intensif que l'herbe naturelle. Ceci est particulièrement vrai pendant les périodes hivernales ou pluvieuses. La qualité de jeu et l'état d'un gazon synthétique ne sont pas dégradés lorsqu'il est utilisé dans de telles conditions climatiques

Montant total des travaux HT : 1 828 526,90 euros

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière :

- auprès du département au titre de l'Aide Départementale aux Villages et bourgs
- auprès de la région des hauts de France au titre de la politique régionale en faveur des équipements sportifs

- auprès de la Fédération Française de Football

Dans ce contexte, le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HORS TAXES	RESSOURCES	MONTANT HORS TAXES
<b>Acquisitions immobilières</b>			
<b>Travaux</b>		<b>Subventions acquises</b>	
		ETAT-DETR	0,00
terrain synthétique	1 329 542,00	ETAT-DSIL	0,00
plate-forme des vestiaires/tribunes	22 335,00	Région	150 000,00
éclairage	119 915,00	département	300 000,00 max
déplacement et repose modulaires	160 000,00	CCPC	216 033,00
terrain d'entraînement gazon naturel 390	105 920,00	agence nationale du sport	0,00
éclairage terrain d'entraînement	39 920,00	5000 terrains de sport	0,00
		fédération française de football	40 000,00
<u>Total travaux :</u>	1 777 632,00		
		<b>SOUS TOTAL</b>	706 033,00
<b>fournitures et services</b>			
<u>Total fournitures et services:</u>	0,00	<b>Autofinancement</b>	
		- Fonds propres	1 122 493.90
<b>Autres</b>		- Emprunts	
AMO - PMC ETUDES	39 107.90	- Autres	
études de sol	5 372,00		
geomètre	730,00		
CSPS et contrôleur technique	5 685,00		
		<b>SOUS TOTAL</b>	1 122 493.90
<b>TOTAL</b>	1 828 526.90	<b>TOTAL</b>	1 828 526.90

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **ADOpte** à l'unanimité l'opération et les modalités de financement ;
- **APPROUVE** à l'unanimité le plan de financement prévisionnel ;
- **S'ENGAGE** à l'unanimité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE** à l'unanimité le Maire à signer tout document relatif à cette opération, et notamment les demandes de subvention.

## 5) Communauté de Communes Pévèle Carembault : demande de fonds de concours pour la création d'un terrain synthétique au stade Lagrené

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 13 août 2004 Libertés et responsabilités locales qui permet l'octroi des fonds de concours d'un EPCI à des communes membres et réciproquement,

Vu l'article L 5214-16-V du code général des collectivités territoriales,

Vu le dispositif des fonds de concours mis en place par la communauté de communes Pévèle Carembault,

Considérant que la commune de Gondecourt peut bénéficier d'un fonds de concours de 216 033€,

M le Maire propose à l'assemblée de solliciter ce fonds de concours dans le cadre de la réalisation d'un terrain synthétique sur le stade Roger Lagrené.

M le Maire rappelle à l'assemblée le plan de financement prévisionnel du projet :

DEPENSES	MONTANT HORS TAXES	RESSOURCES	MONTANT HORS TAXES
<b>Acquisitions immobilières</b>			
<b>Travaux</b>		<b>Subventions acquises</b>	
		ETAT-DETR	0,00
terrain synthétique	1 329 542,00	ETAT-DSIL	0,00
plate-forme des vestiaires/tribunes	22 335,00	Région	150 000,00
éclairage	119 915,00	département	300 000,00 max
déplacement et repose modulaires	160 000,00	CCPC	216 033,00
terrain d'entraînement gazon naturel390	105 920,00	agence nationale du sport	0,00
éclairage terrain d'entraînement	39 920,00	5000 terrains de sport	0,00
		fédération française de football	40 000,00
<u>Total travaux :</u>	1 777 632,00		
		<b>SOUS TOTAL</b>	706 033,00
<b>fournitures et services</b>			
<u>Total fournitures et services:</u>	0,00	<b>Autofinancement</b>	
		- Fonds propres	1 122 493.90
<b>Autres</b>		- Emprunts	
AMO - PMC ETUDES	39 107.90	- Autres	

études de sol	5 372,00			
geomètre	730,00			
CSPS et contrôleur technique	5 685,00			
			<b>SOUS TOTAL</b>	1 122 493.90
<b>TOTAL</b>	1 828 526.90		<b>TOTAL</b>	1 828 526.90

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter un fonds de concours d'un montant de 216 033€ auprès de la communauté de communes Pévèle Carembault ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

**6) Communauté de Communes Pévèle Carembault : convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public « fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »**

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2024\_018 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes **« Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »**,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Pévèle Carembault serait coordonnatrice de ce groupement de commandes, et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé du Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, **DECIDE à l'unanimité**

- *De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »*,
- *D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tout document afférent.*

**7) Département du Nord : convention relative à la réfection et à l'entretien ultérieur de passages piétons**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été saisi par le Département de la nécessité d'adopter la convention jointe à la présente délibération portant sur la réfection et l'entretien ultérieur de passages piétons.

Les membres du conseil municipal, après débat, à l'unanimité, acceptent la convention jointe à la présente délibération portant sur la réfection et l'entretien ultérieur de passages piétons et autorisent le Maire à signer celle-ci ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**Communications du Maire :**

1) Retour Don du Sang

**Décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

1) travaux sur concessions au cimetière confiés à la Société Virique

2) Vente d'une structure de motricité

3) Maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville

4) Demande de subvention ADVB au département du Nord d'un montant de 300 000 euros pour la création d'un terrain synthétique

5) Demande de subvention à la Région Hauts de France d'un montant de 150 000 euros – dispositif « équipements sportifs EQSP2 »

6) Demande de subvention à la Fédération Française de Football d'un montant de 40 000 euros – dispositif « fonds d'aide au foot amateur »

7) MOE CCPC enfouissement des réseaux

8) MOE CCPC borduration rue Nationale

9) Contrat de location 4 photocopieurs

**FIN DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL A 21 HEURES**